ART. 30 N° **1034**

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º 1034

présenté par M. Peiro et M. Caullet

ARTICLE 30

À la première phrase de l'alinéa 38, substituer aux mots :

« annuels reconductibles »

les mots:

« reconductibles, annuels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.